

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE**Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18 h 30,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 9 décembre 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 10 Votants : 13 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Alain BELLICCHI, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Josiane BYL, Christine VANCAUTER, Emmanuelle ANTICH.

Procurations : Mme Nicole ROUMAT a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
M. Bruno PEGAS a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Excusés - Absents : Messieurs et Mesdames : Pauline SEILHAN, Ida PANTAROTTO, Pierrick THOMAS, Monique GAYET.

M. Jean Pierre ANGLAS a été élu secrétaire.

Délibération n° 4 : Loyer terrain SAEP du Bas Quercy

Monsieur le Président propose de fixer le loyer du SAEP du Bas Quercy à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

- Syndicat des Eaux du Bas Quercy

Un loyer annuel de : 2 850 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité les membres du Conseil d'Administration :

- **APPROUVENT** le montant du loyer proposé ci-dessus,

- **AUTORISENT** son président à signer tout document concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré le 15 décembre 2025
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre ANGLAS

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)